



Pôle SEM CML SCC

MÉTRO OUVERT TOUTE LA NUIT 24H/24



En 2007, estimant que les Franciliens montraient de l'intérêt pour le rallongement des horaires la nuit, le Stif (IDFM aujourd'hui) avait prolongé d'une heure le service du métro le vendredi, le samedi et les veilles de fête, jusqu'à 2 h 15.

Les agents de la catégorie B1 n'ont rien eu en compensation.

La Direction a tenté depuis, l'utilisation en priorité de contractuels ou de salariés de l'entreprise « City one » en lieu et place des agents de stations et des gares lors d'opérations de canalisations. L'**UNSA RATP** s'est senti bien seul à interpeller ladite Direction pour signifier son mécontentement et opposition.

Suite à nos actions, l'UNSA RATP a permis d'éviter le recours systématique à des prestataires extérieurs et obtenu un protocole sur le volontariat sur repos payé à + 25% lors de journées à caractère particulier. Tout cela s'effectue en préservant le dispositif existant des nuits exceptionnelles (fête de la musique, 31 décembre).

Les actions **UNSA RATP** n'ont jamais cessé jusqu'à la signature du dernier protocole d'accord cadre à SEM pour améliorer la qualité de service rendu aux voyageurs, dessiner les principes d'évolution du métier d'agents dans les stations et gares et écarter toutes tentations d'organisations type « SNCF-POSTE ».

Les agents de la SNCF qui n'ont pas eu la chance de bénéficier d'un accord cadre s'en mordent les doigts devant l'annonce effectuée par leur Direction. En effet, la SNCF veut confier à des facteurs de La Poste la surveillance de certaines gares.

Ce projet, baptisé « Vigie haltes gares », prévoit de confier aux facteurs « une mission de surveillance dans des gares haltes sans personnel SNCF ».

Une expérimentation a été réalisée dans 19 petites gares.

Ce ne sont pas des agents de la SNCF qui réalisent les tâches les plus simples mais des agents de la Poste.

Des facteurs volontaires font ainsi une halte à la SNCF d'un quart d'heure, pendant leur tournée, pour vérifier que les équipements de la gare sont opérationnels.



UNSA-RATP Pôle SEM CML SCC

11, rue Victor Hugo - 93170 BAGNOLET

Tél. : 01.58-76-82-34

Fax : 01.58-76-82-23

@ unsa.ratp@gmail.com

www.unsa-ratp.fr

Aujourd'hui, suite à une volonté politique de la région, il est question d'une expérimentation sur certaines lignes (1, 2, 5, 6, 9, 14) de l'ouverture du métro 24h/24 le 1er samedi de chaque mois.

La raison de cette décision interroge, comme celle qui a été évoquée un certain temps sur la gratuité des transports dont on entend tout le temps parler mais que l'on n'a jamais vu....



L'ouverture des transports toute la nuit pas nécessaire selon une étude commandée à l'époque par le STIF lui-même.

Cette étude du cabinet de conseil Alenium Consultants dévoilée par le Stif a démontré que les déplacements des Franciliens ne font pas apparaître un besoin en transports ferroviaires la nuit.

Les témoignages laissent apparaître que les Franciliens se déplacent peu la nuit, que ce soit en semaine ou le week-end. Les déplacements nocturnes ne représentent que 5% à 9% des déplacements sur un jour entier, soit 2 à 3 millions de déplacements tous modes confondus (voiture, transports en commun, marche, vélo, etc.). Du lundi au jeudi, les trois quarts de ces déplacements nocturnes se font de 21h à minuit alors que le vendredi et le samedi ils s'étendent jusqu'au milieu de la nuit.



Renforcer l'offre = pourquoi pas, mais il faudra payer !

Concernant l'offre de métro la nuit, on ne s'est focalisé pour l'instant que sur certaines nuits spécifiques. Réaliser ce service toute l'année suppose une certaine organisation.

D'ailleurs le contrat qui lie l'entreprise RATP et l'autorité organisatrice ne prévoit qu'un nombre limité d'ouvertures du métro toute la Nuit.

Par conséquent, le contrat RATP-IDFM devra connaître un avenant car pour l'UNSA RATP, toute augmentation d'offre la nuit entraîne une attention particulière pour les conditions de travail des agents qui doivent être préservées et la rétribution financière en face avec des Euros qui devront être alignés si l'on veut voir travailler le personnel lors de ces soirées.

AVEC LES AGENTS B1 PAS UN PAS SANS UNSA

UNSA-RATP Pôle SEM CML SCC

11, rue Victor Hugo - 93170 BAGNOLET

Tél. : 01.58-76-82-34

Fax : 01.58-76-82-23

@ unsa.ratp@gmail.com

www.unsa-ratp.fr